

L'art est-il lié au beau ?

On a coutume d'associer l'art au beau. Certes, on dit de certaines choses ou personnes, hors du domaine de l'art, qu'elles sont belles ou pas. Mais en même temps, quand on emploie le terme d'œuvre d'art, les idées de quelque chose d'exceptionnel, et de quelque chose de « beau », sont véhiculées.

On a vu dans l'historique que depuis l'art contemporain, le caractère exceptionnel de l'art, de l'artiste, n'est plus un critère adéquat pour qualifier l'art. On a dit que l'art c'est tout simplement un moyen d'expression sensible, qui obéit à une certaine intention. Mais quelle intention ? Faire beau ? Plaire ? Pas si sûr, puisque l'œuvre est souvent destinée à nous questionner seulement (cf. *Fontaine* de Duchamp). Personne n'aurait l'idée de dire de cette œuvre « qu'elle est belle » ! Ni même « qu'elle est laide » ! La beauté ne semble donc pas non plus être un caractère adéquat à déterminer les caractéristiques d'une œuvre d'art.

- **Problème** : On dira tout de même que l'œuvre d'art étant quelque chose de sensible, elle ne s'adresse pas à notre intellect avant tout, elle n'est par exemple pas « vraie » ou « fausse » !

Elle s'adresse tout de même de manière privilégiée à notre sensibilité/ subjectivité. En art, un artiste s'adresse à un individu, une communauté d'individus, c'est une subjectivité qui s'adresse à d'autres subjectivités, sur le mode de la subjectivité. On parlera alors tout de même, sinon, de beauté, d'appréciation sensible d'une œuvre d'art. Quand je me promène au musée, quand j'écoute de la musique, quand je vais au théâtre, je ne peux tout de même laisser mes sens ou ma sensibilité en veille ! Autant sinon lire une théorie de l'art, une critique de l'œuvre, etc. Ainsi, on retiendra tout de même que quand une œuvre d'art s'adresse à son public, celle-ci procure sur ce public un effet **esthétique** : on dit qu'elle nous plaît ou pas, qu'elle est belle, qu'elle est sublime. Il ne

- **Questionnement directeur** : qu'est-ce que le beau ?

Peut-être la beauté est-elle quelque chose de plus général que le simple fait de « plaire » ? Et, surtout, la beauté ne diffère-t-elle pas du simple fait de plaire aux sens, comme s'il s'agissait de saliver à la vue ou à l'écoute d'une œuvre, mais on contemple, on est ému, etc.

Bref : le jugement c'est beau consiste-t-il à dire que ça me plaît ? Plaisir sensible, ou intellectuel ?

La beauté est-elle une propriété inhérente à l'objet, ou bien n'existe-t-elle que dans notre esprit ?

Enjeu : peut-on s'entendre sur la beauté de quoi que ce soit ?

A- Sommes-nous déterminés à trouver quelque chose « beau » ?

1) Déterminisme physiologique et biologique –beauté et harmonie

- Cf. symétrie : beauté = « harmonie », « perfection » : est belle, l'organisation des formes structurées...

Il semblerait que nous ne puissions être libres de trouver quelque chose de beau ou pas ; nous prenons naturellement plaisir à la contemplation de telle organisation des formes, qui procurent un sentiment de détente, de sécurité...

- Cf. recherches sociologiques contemporaines : le beau serait une sorte de déterminisme biologique, destiné à la reproduction de l'espèce

2) Problème : le beau, un jugement de connaissance ? le beau, entièrement objectif ?

Conséquence n°1	Conséquence n° 2
ce qui est beau est conforme à certaines règles ou concepts... le scientifique peut alors découvrir le beau qui existerait « en soi », indépendamment de nous ! Le beau serait connaissable ! (note : ici, on peut dire à la fois « c'est beau » et « ça ne me plaît pas », puisque la beauté ne dépend pas de nous ! elle se connaît, elle ne se « sent pas » !). Pour déterminer si quelque un beau, prenons des compas, des règles, mesurons !	La beauté serait alors la même pour tous (dans les sociétés et dans le cours de l'histoire).

Or : ne manque-t-il pas ici quelque chose ?

Il nous manque quelque chose, l'effet produit sur nous par ce qui est contemplé. Est beau ce qui nous procure une sensation agréable. Dès lors, la beauté, si elle a à voir avec l'agréable, est subjective. (Elle dépend de chacun)

Ce n'est pourtant pas, dira-t-on, le cas ! En effet, on sait que les critères du beau n'ont pas cessé de varier dans le temps et dans l'espace ! La beauté est culturelle !

TR : Alors, la beauté, plutôt subjectif qu'objective ? Etudions ce point à travers la thèse de Kant sur la beauté dans la Critique de la faculté de juger.

B- Quand nous disons que la beauté est entièrement subjective, au sens de propre à chacun, nous confondons « beau » et « plaisir matériel » ; cf. Kant, Critique de la faculté de juger

1) la distinction plaisir matériel et plaisir sensible

Est beau ce qui procure un **plaisir esthétique** ; c'est bien un plaisir sensible, mais pas un plaisir matériel. Pour bien nous faire comprendre cette distinction, Kant dit que le premier plaisir est désintéressé, et le second, intéressé. Pour bien comprendre ce que Kant entend par « plaisir sans intérêt », il faut savoir ce qu'il entend par « intérêt ».

Est intéressé un plaisir dans lequel vous prenez intérêt à l'existence de la chose, quand vous la désirez.

Par contre, un plaisir est désintéressé, esthétique, quand on ne porte aucune attention à l'existence ou à la possession de l'objet. C'est ce qui s'appelle contempler quelque chose. Quand une chose vous procure un tel plaisir, et que vous dites « c'est beau », seuls comptent le pur spectacle de la chose, et l'état d'esprit qui l'accompagne.

Plaisir sensible, certes	Mais pas matériel
Désintéressé (indifférence à l'existence de la chose) ; jugement libre, impartial ; on contemple	Intéressé ; on veut, on désire ; jugement qui dépend de ma constitution physique ou de normes extérieures à moi : cf. agréable, utile, et bien (plaisir des sens, moyen à utiliser, but à atteindre)

Vous allez objecter que quand vous jugez que telle jeune fille est belle, ou que telle robe est belle, vous les désirez. Mais ce que veut dire Kant, c'est que, pour juger de façon objective et impartiale de la beauté de quelque chose, vous devez être indifférent à son existence. Sinon, vous ne portez pas un jugement esthétique. Le jugement esthétique « pur » doit être « libre ».

Cela permet à Kant de distinguer la satisfaction esthétique de la satisfaction liée à l'agréable, à l'utile, et au bien :

« Est **agréable** ce qui plaît aux sens dans la sensation » : c'est le plaisir des sens, qui suppose l'existence de l'objet ; j'ai besoin alors que l'objet existe ; mais alors, je ne suis pas libre, et mon jugement est intéressé. Exemple de jouissance non esthétique : un simple plaisir du corps. Quand vous mangez des fraises, et qu'elles vous plaisent, vous allez dire : dites « ces fraises sont bonnes », vous n'allez pas dire « ces fraises sont belles » ! (« c'est bon » exprime l'effet que font sur vos papilles gustatives les molécules du sucre)

Ce que nous jugeons **utile** et **bien** est nécessairement quelque chose dont nous voulons ou pourrions vouloir l'existence, soit comme moyen à utiliser, soit comme but à atteindre.

Le plaisir esthétique, s'il est sensible, ou lié à une représentation sensible, n'est donc pas matériel. Il est libre et désintéressé, au sens où on prend du recul par rapport à l'objet ; on contemple, on ne veut pas la chose.

2) conséquence quant à la définition de la beauté : cf. texte de Kant : le beau n'a pas de signification (distinction beauté adhérente et beauté libre)

Kant, Critique de la faculté de juger, §16, La beauté libre.

« Beaucoup d'oiseaux, (le perroquet, le colibri, l'oiseau de paradis), une foule de crustacés marins sont en eux-mêmes des beautés, qui ne se rapportent à aucun objet déterminé quant à sa fin par des concepts, mais qui plaisent librement et pour elles-mêmes. Ainsi les dessins à la grecque, des rinceaux ou des encadrements ou des papiers peints, etc , ne signifient rien en eux-mêmes ; ils ne représentent rien, aucun objet sous un concept déterminé et sont de libres beautés. On peut encore ranger dans ce genre tout ce que l'on nomme en musique improvisation (sans thème) et même toute la musique sans texte »

Enjeu : ce dernier aspect montre que Kant expulse de l'art, en plus des œuvres artisanales, les œuvres à visée éthique, politique, ou religieuse. On associe alors au beau la gratuité. On est loin ici de l'harmonie comme perfection mesurable !

- **Beauté et finalité sans fin**

Il veut dire que le jugement esthétique est nécessairement lié à la perception d'une relation finale. Est beau ce qui donne l'impression d'avoir été réalisé ou produit en fonction d'une intention (ou ce qui a une signification, qui est l'œuvre d'un esprit). Toutefois, il n'est pas possible de définir ou de préciser le but ou la fin visés : est beau ce qui apparaît comme le résultat incompréhensible d'un agencement de moyens, qui donne l'apparence d'être intentionnel, sans qu'il soit possible de définir ou de préciser le but ou la fin visés.

Un artiste ne pourra jamais expliquer le but clair de son œuvre, ou alors, ce n'est pas un artiste mais un artisan. Alors, en effet, l'œuvre sera due à l'utilisation de certaines techniques, etc., donc, pas de création.

- **Beauté adhérente et beauté libre**

(1) la **beauté adhérente** : elle suppose le concept de ce qu'une chose doit être et fait référence à la perfection qualitative et quantitative de chaque chose en son genre. Quand on juge de façon adhérente qu'une chose est belle, on compare donc la chose à son concept, et on apprécie l'écart ou l'accord qui existent entre l'objet et sa définition.

Exemple : tel cheval est beau : il correspond bien au concept de cheval, qu'il réalise au mieux ; s'il avait trois pattes, il ne serait pas dit beau.

Le concept de beau s'assimile ici au concept de parfait : c'est un jugement de connaissance. De ce fait, ce n'est pas, selon Kant, un jugement esthétique.

(2) **beauté libre** : ne suppose, elle, aucun concept de ce que la chose doit être. Une chose est dite belle en ce sens quand elle plaît immédiatement, dans la seule considération de sa forme, à laquelle il est impossible d'accorder une signification précise ou une finalité quelconque.

La beauté libre est donc indépendante de toute signification précise, elle ne fait référence à aucun sens conceptualisable qui viendrait en limiter la portée. La beauté, c'est l'indéfinissable. On peut certes en parler, mais ce qu'on peut en dire est inépuisable. Elle donne à penser et à parler.

3) Dernière conséquence : le beau, un savant mélange entre plaisir des sens et plaisir de l'esprit

C- Par conséquent : peut-on s'entendre entre nous sur la beauté de quelque chose ? (cf. la célèbre formule : des goûts et des couleurs, on ne discute pas ?)

Kant s'oppose, par une telle conception, à l'esthétique du sentiment, qui compare le jugement esthétique au jugement culinaire, et qui soutient, en conséquence, qu'il n'y a aucun critère autour duquel la discussion puisse s'instaurer (raisonnement : si le but des œuvres d'art est de nous plaire, il ne s'adresse qu'au sentiment ; nous ne disposons d'aucun concept qui permettrait la discussion).

Il tente donc de rendre objectif le jugement de goût, sans pour autant le réduire à un jugement scientifique, car ce serait alors nier sa spécificité.

Pour ce faire, il va analyser l'expression commune : « **des goûts et des couleurs, on ne dispute pas** ». Il l'analyse en deux moments :

- (1) on ne dispute pas du goût (on ne peut en donner des preuves) ;
- (2) d'où : à chacun son goût (beau=agréable et subjectif).

Pour Kant, il est vrai que l'on ne peut prouver que le jugement « c'est beau » est « vrai ».

Par contre, il n'est pas vrai d'en déduire « à chacun son goût ». En effet, si on ne peut disputer du goût, on peut en discuter. Alors que la **dispute** est une argumentation scientifique qui procède par démonstration conceptuelle, la **discussion**, vise seulement un hypothétique et très fragile accord. S'il est tout à fait impossible de démontrer la

validité de nos jugements esthétiques il est légitime d'en discuter, dans l'espoir, fût-il souvent voué à l'échec, de faire partager une expérience dont nous pensons spontanément que, pour être individuelle, elle ne doit pas être étrangère à autrui en tant qu'il est un autre homme.

La « preuve » de cette thèse se trouve dans notre vie quotidienne : cf. le fait même que nous entreprenons de discuter du goût, et que souvent, le désaccord entraîne un véritable dialogue. Cf. sortie d'une salle de cinéma ; critiques d'art, etc. C'est bien la preuve que nous jugeons le jugement de goût communicable, même si cette communicabilité n'est pas fondée sur des concepts scientifiques, et que la communication qu'elle induit ne peut jamais être garantie. Kant dit que « *là où il est permis de discuter, on doit avoir l'espoir de s'accorder* », donc, de transcender la sphère de la conscience individuelle.

Kant insiste donc sur la communicabilité et la sociabilité du plaisir. Les beaux-arts produisent un plaisir immédiatement communicable, qui peut être partagé par une pluralité de sujets, i.e., qui peut servir de fondement à l'intersubjectivité d'une société. Les beaux-arts sont donc les arts sociaux par excellence : ils sont les arts du plaisir partagé ou du partage du plaisir. Et comme leur contenu n'est pas pour autant une connaissance déterminée, mais une réflexion indéterminée, les beaux-arts autorisent virtuellement, et en droit, une communication sans fin, une conversation indéfinie.

Conclusion : une société démocratique a besoin de l'art, qui contribue à la constitution d'un ordre social ouvert.